
États financiers de l'
Association canadienne d'histoire
ferroviaire

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
Etat des résultats	3
Etat de l'évolution des actifs nets	4
Etat de la situation financière	5
Etat des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16
Annexes	17-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ACHF au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACHF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACHF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ACHF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACHF.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACHF à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 6 août 2025

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits	2 903 954	2 763 458
Charges	2 894 278	2 773 096
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant amortissement et variation de la juste valeur	9 676	(9 638)
Amortissement		
Immobilisations corporelles	(251 395)	(266 710)
Actifs incorporels	(1 197)	(1 000)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	195 209	200 457
	(57 383)	(67 253)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(47 707)	(76 891)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investis en immobi- lisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2023	1 489 556	560 879	2 050 435
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(67 253)*	(9 638)	(76 891)
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 630	(33 630)	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(16 389)	16 389	—
Remboursement de la dette	129 085	(129 085)	—
Encaissement de subventions à recevoir	(129 085)	129 085	—
Solde au 31 mars 2024	1 439 544	534 000	1 973 544
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(57 383)*	9 676	(47 707)
Acquisition d'immobilisations corporelles	60 645	(60 645)	—
Solde au 31 mars 2025	1 442 806	483 031	1 925 837

* Le montant présenté dans la colonne Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels représente l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État de la situation financière

au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	614 008	786 235
Placements	249 279	200 000
Débiteurs	24 287	35 337
Subvention à recevoir	2 564	77 831
Taxes à recevoir	46 773	19 652
Stocks	67 965	72 753
Charges payées d'avance	48 375	49 802
	1 053 251	1 241 610
Immobilisations corporelles	4 752 726	4 943 476
Collection et matériel d'exposition	1	1
Œuvres d'art	69 576	69 576
Actifs incorporels	1 136	2 333
	5 876 690	6 256 996
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	253 112	199 534
Somme à remettre à la Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	—	142 970
Sommes à remettre à l'État	24 156	23 513
Produits reportés	3 333	3 333
Apports reportés	289 619	338 260
	570 220	707 610
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 380 633	3 575 842
	3 950 853	4 283 452
Engagements		
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 442 806	1 439 544
Non affectés	483 031	534 000
	1 925 837	1 973 544
	5 876 690	6 256 996

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


administrateur


administrateur

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(47 707)	(76 891)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	251 395	266 710
Amortissement des actifs incorporels	1 197	1 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(195 209)	(200 457)
	9 676	(9 638)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir	(71 979)	111 017
	(62 303)	101 379
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(249 279)	(200 000)
Cession de placements	200 000	200 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(60 645)	(33 630)
	(109 924)	(33 630)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	—	(169 085)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	16 389
	—	(152 696)
Diminution nette de l'encaisse	(172 227)	(84 947)
Encaisse au début	786 235	871 182
Encaisse à la fin	614 008	786 235

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF ») a été constituée le 22 août 1941 en organisme sans but lucratif et sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Ses statuts ont été prorogés le 18 juin 2014 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif*. L'ACHF est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 985.23 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Québec).

Les activités principales de l'ACHF sont la propriété et l'exploitation d'un musée agréé connu sous le nom d'Exporail, le Musée ferroviaire canadien, situé à Saint-Constant et à Delson, au Québec. Exporail est le plus grand musée ferroviaire du Canada et a été reconnu par la Chambre des communes comme le musée ferroviaire national du Canada. Ses objectifs sont de conserver, protéger et préserver une collection d'objets ferroviaires à des fins d'exposition publique, d'éducation et de recherche. L'ACHF possède également la plus grande collection de documents ferroviaires du Canada dans ses archives, et produit et distribue une revue, le Rail Canadien, à ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Présentation de la fondation contrôlée

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire qui est contrôlée par l'ACHF n'est pas consolidée dans les états financiers de l'ACHF.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'ACHF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'ACHF dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.

Les fluctuations de juste valeur qui incluent les intérêts gagnés sur les placements, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de placement sont inclus à l'état des résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'ACHF comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constataion des produits

L'ACHF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'admission, des activités de programmation, de ventes de la boutique et de location sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Clôture et améliorations du terrain	Linéaire	20 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Améliorations des bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Machinerie, matériel et équipement	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

2. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et actif incorporel doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Stocks

Les stocks de produits finis pour la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Collection et matériel d'exposition

La collection et le matériel d'exposition sont imputés aux charges de l'exercice au moment de l'acquisition et sont comptabilisés à un montant nominal de 1 \$.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer les charges d'un ou de plusieurs exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice ou des exercices au cours desquels les charges correspondantes sont constatées.

Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés selon les clés de répartition suivantes, au prorata du temps estimatif que les employés allouent à l'activité :

- Animation, éducation et expérimentation ferroviaire;
- Administration et frais de bureau;
- Location de salles et charges de la boutique;
- Archives, collection et documentation;
- Expositions;
- Communications et publicité;
- Entretien des immeubles et du site;
- Développement philanthropique et activités de financement.

Les montants imputés aux diverses activités sont présentés à la note 9 des états financiers.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Encaisse	469	—
Obligations canadiennes, valeur nominale de 245 000 \$, portant intérêt au taux de 2,44 % à 4,61%, échéant de juin 2025 à janvier 2032.	248 810	—
Dépôts à terme échus au cours de l'exercice	—	200 000
	249 279	200 000

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'établit à 94 750 \$ (85 474 \$ en 2024), lequel est inclus à l'annexe B au poste Boutique.

5. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Phases I et II				
Clôture et améliorations du terrain	161 641	93 436	68 205	68 205
Bâtiments	10 409 048	6 937 221	3 471 827	3 649 544
Mobilier et équipement	208 291	206 272	2 019	2 524
Machinerie, matériel et équipement	41 232	41 232	—	912
Matériel informatique	18 555	18 555	—	18
	10 838 767	7 296 716	3 542 051	3 721 203
Autres				
Terrain	506 593	—	506 593	506 593
Clôture et améliorations du terrain	262 849	246 474	16 375	20 014
Bâtiments	1 126 243	961 439	164 804	116 281
Améliorations des bâtiments	649 113	262 349	386 764	407 118
Mobilier et équipement	241 513	199 236	42 277	52 846
Machinerie, matériel et équipement	544 201	500 779	43 422	48 751
Matériel roulant	91 095	80 784	10 311	12 890
Enseignes	13 808	13 808	—	452
Matériel informatique	210 509	170 380	40 129	57 328
	3 645 924	2 435 249	1 210 675	1 222 273
	14 484 691	9 731 965	4 752 726	4 943 476

Association canadienne d'histoire ferroviaire**Notes complémentaires**

31 mars 2025

6. Actifs incorporels

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	67 348	66 212	1 136	2 333

7. Apports reportés

	2025	2024
	\$	\$
Dons pour un projet futur	83 753	67 662
Don dédié pour la restauration des véhicules ferroviaires	136 720	147 684
Don dédié du CN pour l'exposition sur la sécurité ferroviaire	1 266	1 436
Subvention de Bibliothèque et Archives Canada pour les projets Heckman et Van Horne	—	64 401
Don destiné aux archives	16 990	12 500
Subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dédiée au soutien au traitement des archives	7 807	—
Don dédié à la construction de la voiture passager John Molson	43 083	44 577
	289 619	338 260

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	338 260	582 752
Montants reçus au cours de l'exercice	104 122	245 491
Tranche constatée à titre de produits	(152 763)	(489 983)
Solde à la fin	289 619	338 260

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	3 575 842	3 759 910
Ajouts	—	16 389
Amortissement	(195 209)	(200 457)
Solde à la fin	3 380 633	3 575 842

Association canadienne d'histoire ferroviaire**Notes complémentaires**

31 mars 2025

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

Le solde à la fin comprend :

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Phases I				
Développement économique Canada	3 000 000	2 029 394	970 606	1 021 691
Ministère de la Culture et des Communications	3 415 000	2 310 132	1 104 868	1 163 018
CLD de Roussillon	26 100	17 654	8 446	8 889
	6 441 100	4 357 180	2 083 920	2 193 598
Phase II				
Développement économique Canada	1 200 000	828 872	371 128	390 661
Ministère de la Culture et des Communications	1 200 000	828 872	371 128	390 661
	2 400 000	1 657 744	742 256	781 322
Exposition permanente				
Volet B				
North American Railway Foundation	130 633	70 108	60 525	63 711
Ministère de la Culture et des Communications	486 360	257 099	229 261	241 328
	616 993	327 207	289 786	305 039
Projet de logiciel de gestion des collections				
Patrimoine canadien	30 060	30 060	—	475
Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	12 000	12 000	—	141
Municipalité régionale de comté de Roussillon	2 100	2 100	—	24
	44 160	44 160	—	640

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Autres projets				
Heller-Smith Family Foundation	35 000	28 402	6 598	8 873
Bibliothèque et Archives Canada	48 980	38 984	9 996	14 280
Mémoire vivante	6 047	1 693	4 354	5 443
BANQ aide au virement numérique	10 341	4 188	6 153	8 790
Réorganisation des réserves du Programme d'aide aux musées	21 128	8 451	12 677	21 128
	121 496	81 718	39 778	58 514
Renouvellement de l'exposition permanente				
Patrimoine canadien	205 252	52 594	152 658	160 693
Ministère de la Culture et des Communications	97 602	25 367	72 235	76 036
	302 854	77 961	224 893	236 729
	9 926 603	6 545 970	3 380 633	3 575 842

9. Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	457 703	437 936
Administration et frais de bureau	225 534	211 410
Archives, collection et documentation	215 433	229 157
Location de salles, charges de la boutique	121 356	111 431
Expositions	74 626	78 934
Communications et publicité	57 722	55 291
Entretien des immeubles et du site	36 938	41 522
Développement philanthropique et activités de financement	24 311	22 971
	1 213 623	1 188 652

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2025

10. Engagements

L'ACHF s'est engagée en vertu de contrats de services et de location d'équipements venant à échéance jusqu'en 2030. Ces engagements totalisent 311 756 \$ et se répartissent comme suit :

	\$
2026	284 602
2027	19 531
2028	6 034
2029	1 362
2030	227

11. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et prologuée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est une fondation publique qui a pour but d'encourager la conservation, la présentation, l'interprétation et la publication d'informations concernant l'héritage ferroviaire canadien ainsi que la sollicitation de dons, de legs et d'autres contributions au bénéfice de l'ACHF et qui a également pour but de gérer ces fonds. L'ACHF contrôle la Fondation puisque la majorité des administrateurs de la Fondation sont également administrateurs de l'ACHF.

Les états financiers de la Fondation se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	4 173 035	3 589 459
Passif	155 450	180 450
Actifs nets*	4 017 585	3 409 009

* Les actifs nets au 31 mars 2025 incluent des dotations reçues au cours de l'exercice de 151 750 \$ (272 950 \$ en 2024).

	2025	2024
	\$	\$
État des résultats		
Produits	660 632	523 536
Charges	203 806	153 200
Excédent des produits sur les charges	456 826	370 336

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu un legs non affecté de 200 000 \$.

Le conseil d'administration de la Fondation, par résolution, a créé un Fonds permanent pour les infrastructures (« le Fonds »), rendant celui-ci admissible à une demande de subvention de contrepartie dans le cadre du Programme Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Programme »), à condition que les subventions respectent les règles, règlements et exigences générales du Programme. Le conseil d'administration, par résolution, a désigné que le legs de 200 000 \$ soit ajouté au Fonds et conserver à perpétuité et ainsi, permettre de déposer une demande au Programme en vue d'obtenir une subvention d'appariement.

Les méthodes comptables adoptées par la Fondation sont identiques à celles de l'ACHF.

11. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (suite)

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé un don à l'ACHF de 178 204 \$ (133 000 \$ en 2024), montant comptabilisé à titre de revenu de dons dans les états financiers de l'ACHF.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

12. Autres informations

Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, de fournitures, de services, de collection et de matériel d'exposition

La direction a déterminé que des bénévoles ont contribué pour un total d'environ 25 131 heures de travail à l'ACHF durant l'exercice (24 758 heures en 2024). Ces heures n'ont pas été comptabilisées dans les registres comptables. La direction estime que le coût de ces travaux, en sous-traitance, varierait de 20 \$ à 50 \$ par heure.

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé avoir reçu des apports à titre de collection et de matériel d'exposition d'une valeur approximative de 47 048 \$ (155 171 \$ en 2024) qui n'ont pas été comptabilisés.

Taxes municipales

La Ville de Delson et la Ville de Saint-Constant appuient les activités de l'ACHF en lui accordant une exemption de taxes municipales.

13. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement de placements qui découlent des fluctuations des taux d'intérêts, des taux de change, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices. L'Association est exposée à un de ces risques, comme le décrit le paragraphe suivant :

a) Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de crédit

L'ACHF consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Ce risque découle également du fait que l'ACHF détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'ACHF, ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'ACHF.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACHF ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'ACHF surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, les principaux passifs financiers de l'ACHF étaient les créditeurs et charges à payer.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation conformes à celle de l'exercice courant.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2025

Produits – Annexe A

	2025	2024
	\$	\$
Admissions	654 770	682 529
Dons	533 697	402 636
Location de salles et du site	290 750	61 133
Ventes de la boutique	164 165	184 043
Activités de la programmation	100 595	87 575
Cotisations	34 857	34 764
Revenus de placements	22 298	28 642
Location de salle pour des archives	20 000	20 000
Autres revenus	18 053	16 698
Contributions Wagon John Molson	1 494	52 106
Congrès Heritage Rail Alliance	—	125 559
	1 840 679	1 695 685
Subventions		
Ministère de la Culture et des Communications	553 610	545 293
Ministère de la Culture et des Communications – Dimanches gratuits	235 368	226 171
Programme d'aide aux musées	73 468	47 113
Ville de Saint-Constant	65 127	62 000
Bibliothèque et archives nationales du Québec	55 122	63 739
Emploi et Développement social Canada	29 357	30 803
Patrimoine canadien	25 205	23 124
Ville de Delson	15 200	15 200
MRC Roussillon	7 000	—
Ministère de l'Emploi Québec	2 400	—
Carrefour Jeunesse-emploi	1 418	1 373
Bibliothèque et Archives Canada	—	47 865
Emploi été échange	—	3 203
Passeports Attraités Tourisme QC	—	1 889
	1 063 275	1 067 773
	2 903 954	2 763 458
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	195 209	200 457
	3 099 884	2 963 915

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2025

Charges – Annexe B

	2025	2024
	\$	\$
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	685 083	682 466
Entretien des immeubles et du site	545 098	490 415
Administration et frais de bureau	440 677	405 015
Archives, collection et documentation	236 510	285 329
Expositions	215 889	99 510
Assurances	144 381	115 135
Communications et publicité	143 322	144 235
Location de salles	130 776	137 481
Honoraires	99 871	120 063
Boutique	97 154	85 474
Publications	84 164	35 918
Conservation et restauration	44 221	31 187
Développement philanthropique et activités de financement	27 132	31 761
Intérêts de la dette	—	1 568
Congrès Heritage Rail Alliance	—	107 539
	2 894 278	2 773 096
Amortissement des immobilisations corporelles	251 395	266 710
Amortissement des actifs incorporels	1 197	1 000
	3 146 870	3 040 806